



LES

# ROSAIRE



## SOMMAIRE DE JUILLET 1903



GRAVURE :  
Basilique S. Jean de Latran

### TEXTE :

Saint-Jean de Latran

Lettre circulaire du RRme Maître Général  
aux religieux des provinces françaises

Sainte-Catherine de Sienne et le Précieux  
Sang.....F. A. V., O.P.

Les Dominicains aux Philippines...*Analecta*

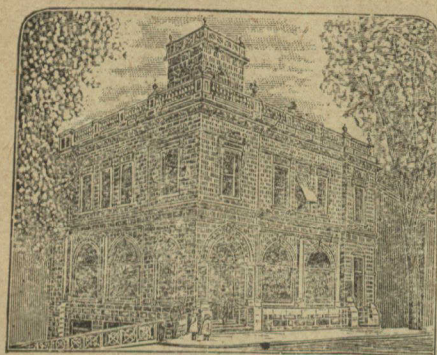
Sainte-Anne.....*E. Hello*

Chronique : Centenaire de Nicolet et cinquantième  
de Lévis.

Prédications.—Recommandations.



# BANQUE "EASTERN TOWNSHIPS"



Capital : \$2,000,000.

Réserve : \$1,200,000

Bureau Chef :  
**SHERBROOKE**

Wm. Farwell, Président.,  
J. MacKinnon, Gér. Gén.,  
S. F. Morey, Inspecteur.

SUCCURSALES :—PROVINCE DE QUEBEC

Sherbrooke,  
Cowansville,  
Bedford,  
Windsor Mills,

Montréal,  
Coaticook,  
Huntingdon,  
Sutton,

Rock Is'and,  
Richmond,  
Magog,  
St Jean.

Waterloo,  
Granby,  
Ormstown,

COLOMBIE ANGLAISE :  
Grand Forks,

Phoenix.

ST-HYACINTHE, QUE., J. Laframboise, Gerant.

**L. A. BRETON, T.J. BOURGEOIS**

—MARCHAND DE—

**THÉ ET CAFÉ**

AUSSI :

Vaisselle, Verreries, Ustensiles  
de Cuisine.

Prix spéciaux aux membres  
du Clergé et aux Communau-  
tés.

Rue Cascades, ST-HYACINTHE

**T.J. BOURGEOIS**

Marchand de

**POISSON.**

(Gros et Détail)

ST-HYACINTHE.

TÉLÉPHONE 17.

**L. N. TRUDEAU,**  
**DENTISTE**

No. 102 RUE MONDOR....

ST-HYACINTHE

}}Dentiers de toutes sortes faits sur commande.

Téléphone 279.

# LE ROSAIRE

VOL. IX No 7. JUILLET 1903.

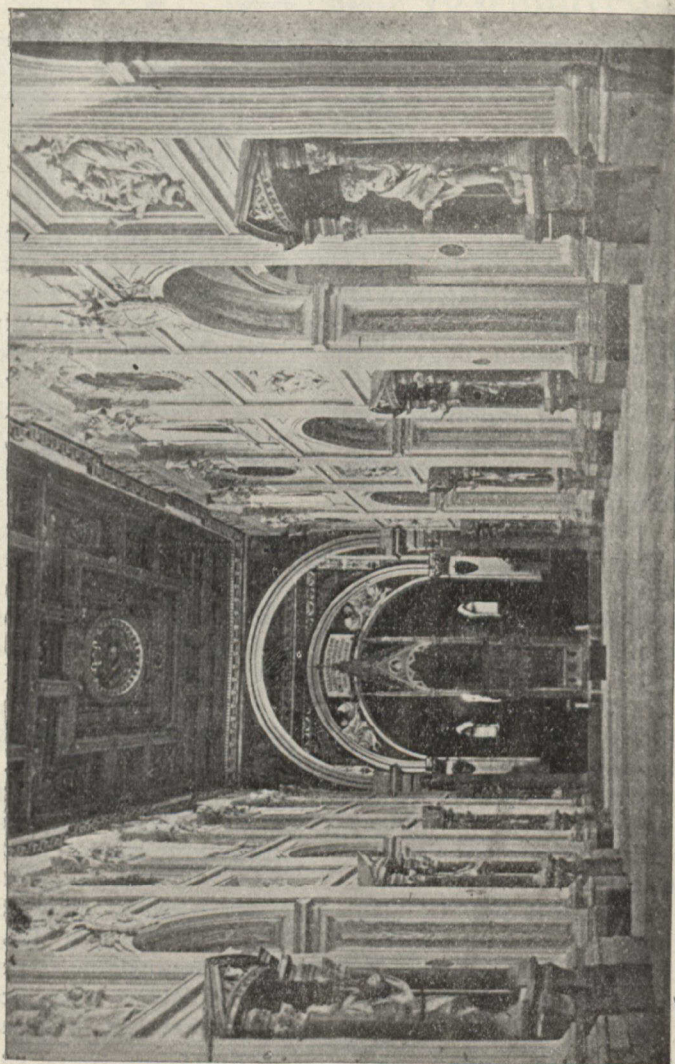
ABONNEMENT \$1.00 PAR AN

## Saint Jean de Latran

A Saint-Pierre, le Pape est le chef de l'Eglise universelle ; à Saint-Jean de Latran, il est évêque de Rome, primat d'Italie et patriarche d'Occident. C'est là que le souverain Pontife, aussitôt après son élection, vient prendre possession de son Siège. Vénéralde d'ailleurs par son antiquité, puisque son fondateur fut Constantin, la cathédrale du Pape est regardée comme la première Eglise du monde, *omnium urbis et orbis ecclesiarum mater et caput* : c'est ce que porte l'inscription qu'on lit deux fois sur sa double façade.

A l'époque où Avignon était la résidence des Papes, le palais de Latran, donné par Constantin à saint Silvestre, était le lieu qu'habitaient les Souverains Pontifes quand ils venaient à Rome. La basilique ayant été brûlée en 1308, Clément V envoya d'Avignon des sommes considérables pour la reconstruire avec magnificence. Grégoire XI, qui transféra le saint-siège à Rome en 1377, ouvrit la porte du Nord ; Pie IV fit élever une des façades et décora la voûte de sculptures dorées. Enfin, depuis Clément V, il n'est pas un Pape qui n'ait travaillé à embellir, à enrichir Saint-Jean de Latran. Aussi l'appelle-t-on quelquefois, par allusion aux immenses trésors qu'elle renferme, la Basilique d'Or.

Construite sous Clément XII, par Alexandre Galilei, la façade principale, du côté de l'orient, se compose de six énormes pilastres mesurant toute la hauteur de deux portiques superposés. On entre dans l'Eglise par cinq portes, correspondant à autant de nefs. Trente six colonnes, soutenaient la grande nef ; mais le Borromini les jugeant d'une solidité insuffisante, les enveloppa deux à deux dans des piliers énormes supprimant ainsi une colonne sur trois. Puis, entre les deux pilastres, qui ornent chacun des pieds-



BASILIQUE DE S. JEAN DE LATRAN, A ROME

droits, et qui s'élèvent depuis le pavé jusqu'à la voûte il creusa douze niches, ornées de vingt-quatre colonnes en vert antique dans lesquelles furent placées les statues colossales des douze apôtres. On s'accorde à regarder, comme les plus remarquables, celles de saint Thomas et de saint Barthélemy, qui sont l'une et l'autre du sculpteur français Le Gros. Les douze niches sont surmontées de bas-reliefs en stuc, exécutés sur les modèles de l'Algarde, et représentant divers épisodes de l'Ancien Testament. Plus haut, sont les figures des douze prophètes, peintes par André Procaccini, Benefial et Conca. Enfin, au-dessus, resplendit un magnifique plafond doré dont les moulures furent, dit-on, dessinées par Michel-Ange.

Deux colonnes de granit rouge, de douze mètres de haut, soutiennent le grand arc, qui sépare la nef des croisillons et du chœur. Au point d'intersection s'élève un tabernacle gothique sculpté à jour, et s'appuyant sur quatre colonnes de porphyre. Ce tabernacle, qui sert de baldaquin à l'autel du pape, renferme les reliques les plus vénérables, la tunique de pourpre teinte encore du sang de Jésus-Christ, le linge dont il essuya les pieds des apôtres et les têtes de saint Pierre et de saint Paul renfermées dans des boîtes d'argent, enrichies de diamant, données à l'église, par Charles V, roi de France, et qui portent sur un des côtés une fleur de lys d'or. Au fond de la croisée, à gauche, les regards éblouis se portent sur l'autel du Saint-Sacrement, orné d'un tabernacle en pierres précieuses. L'entablement et le fronton de l'autel sont soutenus par quatre colonnes cannelées de bronzes antiques ; au dessus du tympan se voit une Ascension, peinte à presque par le Josépin ; cet artiste qui fit ou dirigea toutes les peintures de saint Jean de Latran, est inhumé dans l'église, derrière la tribune à côté du tombeau d'un artiste éminent, André Sacchi. Les quatre docteurs de l'Eglise, peints à fresque dans la chapelle du Saint-Sacrement, sont de César Nebbia. A l'autre extrémité de la nef transversale, sont les meilleures orgues de Rome portées par deux colonnes cannelées en jaune antique les plus grandes connues en cette sorte de marbre. Mais la merveille de St-Jean de Latran est la chapelle de Corsini, tout y est d'une richesse incomparable.

Clément XII éleva cette chapelle à son aïeul, saint

André Corsini, dont le portrait en mosaïque d'après le Guide, occupe le milieu de l'autel. A gauche est le mausolée de Clément XII lui-même ; il voulut être enseveli dans une urne de porphyre, longtemps abandonnée sous le portique du Panthéon et qui peut-être avait renfermé les cendres d'Agrippa. La statue du pape, toute de bronze, est accompagnée de figures symboliques, ainsi que la statue du cardinal Néri Corsini, oncle de Clément XII qui fait face au monument de son neveu. D'autres sculptures, représentant les vertus cardinales, embellissent encore la chapelle Corsini ; la plus remarquable est la Tempérance de Philippe della Valle, jolie figure de marbre qui verse de l'eau, d'un vase dans un autre.

A l'extrémité de la grande nef, sous le portique du nord, une statue d'Henri IV érigée au roi huguenot par ses confrères les chanoines de St-Jean de Latran. Depuis Henri IV, les rois de France ont toujours été membres de l'illustre chapitre. Si l'on sort de l'Eglise par la porte du nord, on a devant soi, un monument qui a trois mille ans d'existence, l'obélisque de Teutmosis, en granit rouge, transporté ici par Dominique Fontana, sous le pontificat de Sixte-Quint. Si l'on sort par la porte de l'orient, on rencontre le saint escalier, c'est-à-dire vingt-huit marches de marbre blanc qu'on dit être celles de la maison de Pilate à Jérusalem, marches sacrées que le Christ a montées et descendues, et que l'on doit gravir à genoux.

— o —

A nos abonnés

N. B.—Le **Samedi** de chaque semaine, une **messe basse** est dite en notre église du Rosaire, à l'intention de nos **abonnés**.



LETTRE CIRCULAIRE DU RRme MAITRE-  
GENERAL

A SES BIEN-AIMÉS FILS EN JÉSUS-CHRIST

LES RELIGIEUX DE L'ORDRE DES FRÈRES-PRÊCHEURS

DES PROVINCES FRANÇAISES,

FRERE ANDRE FRUHWIRTH

PROFESSEUR EN S. THÉOLOGIE

MAITRE GÉNÉRAL ET HUMBLE SERVITEUR DU MÊME  
ORDRE,

SALUT ET FORCE DANS LA TRIBULATION.

(Suite et fin)



DANS cette joie intime que vous goûterez, mes Frères, à la pensée de souffrir pour celui qui vous a aimés jusqu'à mourir pour vous, vous puiserez l'énergie dont vous aurez besoin. L'heure est venue, en effet, de faire honneur, plus que jamais, à votre vocation, à la formation que vous avez reçue, aux grâces dont vous avez été comblés, en un mot, à votre vie religieuse. St Paul disait : *Quamdiu quidem ego sum gentium apostolus, ministerium meum honorificabo* (1) (Rom. XI, 13). Appliquons-nous cette parole; appliquons-nous le commentaire si pratique qu'en donne notre St Thomas d'Aquin; et, dans les conditions si nouvelles où vont se trouver la plupart d'entre vous, recherchons non pas ce qui pourrait nous procurer l'estime, l'honneur, les aises d'une vie séculière, mais ce qui assurera à notre existence le mérite et l'auréole des œuvres saintes. Prenons garde à ne donner à personne occasion de scandale, afin que notre vocation ne puisse être déconsidérée; "montrons-nous, au contraire, en toutes choses les dignes ministres de Dieu, par une grande patience, dans les tribulations, dans les privations, dans la mauvaise et la bonne renommée; quand on nous accuse de séduire le peuple, alors que nous lui enseignons la vérité" (II Cor. VI.)

(1) "Aussi longtemps que je serai l'apôtre des nations, je ferai honneur à mon ministère".

Ensuite, efforçons-nous de continuer à pratiquer, avec toute la bonne volonté possible, tout ce que nous pourrions garder encore de ces œuvres qui formaient le cadre de nos journées et donnaient à notre vie conventuelle son caractère, son charme, sa vertu sanctifiante : la vie retirée dans nos demeures, l'application constante à l'étude, la pauvreté dans tout ce qui est à notre usage, la mortification, la prudence dans nos relations au dehors, la gravité dans nos conversations ; surtout, l'assiduité à la méditation, à la lecture, avec d'autant plus d'exactitude et de persévérance, que nous n'aurons plus le soutien encourageant de la compagnie et de l'exemple de nos Frères, ni la sauvegarde de la clôture et du silence, ni la protection du contrôle charitable des Supérieurs immédiats.

Enfin, saisissons toutes les occasions qui s'offriront encore à nous de procurer la gloire de Dieu par le salut des âmes. Si la prédication publique vous demeure interdite, si vous ne pouvez plus, comme auparavant, évangéliser les foules chrétiennes réunies dans les églises, on ne saurait vous empêcher d'imiter les Apôtres et d'annoncer, comme eux, le Christ Jésus, dans les relations de la vie quotidienne, surtout par l'exemple d'une vie courageusement religieuse. Donner la vérité et la grâce de Dieu à chacun de ceux qui viendront à vous, ce serait un apostolat modeste, sans doute, mais certainement bien fructueux.

Cette diminution, peut-être cette interdiction du ministère apostolique de la parole, auquel nous étions particulièrement consacrés, en vertu même de notre vocation et de l'approbation de l'Eglise, augmente considérablement les difficultés de l'épreuve. Que faire et à quoi employer vos journées ? Il nous est évidemment impossible de donner ici nous-mêmes à cette question une réponse qui tracerait à chacun de vous sa ligne de conduite ; nous nous bornerons à vous rappeler la recommandation de St Paul : *Tu vero vigila ; in omnibus labora* (II Tim. IV, 5). Aucun de vous ne consentira à demeurer inactif, inutile ; vous chercherez, et avec le conseil et l'approbation de vos Supérieurs, vous choisirez une occupation, des travaux, qui seront pour vous une sauvegarde, et vous permettront de continuer, d'une manière ou d'une autre, votre ministère d'évangélisation ; *Opus fac evangelistæ, ministerium tuum imple* (ib.). Que si vos bons désirs étaient forcément con-



damnés à demeurer stériles dans votre patrie, elles sont nombreuses les portions du champ du Père de famille où votre activité pourrait être utilisée. Déjà, de différents côtés, avec l'expression des plus fraternelles sympathies pour vos malheurs, nous arrivent des prières pour obtenir l'envoi de quelques-uns d'entre vous : nous en sommes persuadés, ceux auxquels nous nous adresserons consentiront volontiers à s'imposer de nouvelles habitudes, dans de nouveaux pays, pour répondre à notre appel et aller porter au loin le secours de leur présence, de leur dévouement et de leurs travaux.

La sollicitude des Supérieurs—et nous leur en exprimons ici toute notre reconnaissance,—a préparé pour les Novices et pour les Étudiants des refuges où ils pourront, dans la paix, poursuivre leurs études et continuer leur formation religieuse. Il vous a fallu, mes chers Fils, quitter le sol de la Patrie ; mais vous avez accepté ce sacrifice, soutenus par l'amour de votre vocation, par la volonté de lui rester fidèles, par la pensée de Dieu, à qui appartient la terre entière et dont la Providence veille sur vous comme une mère sur ses enfants. Dans la paix de vos communautés reconstituées, préparez-vous à servir généreusement les desseins de Dieu sur vous, quels qu'ils puissent être, et implorez l'abondance des secours et des consolations célestes sur les religieux exposés au périlleux honneur de la persécution.

Nous recommandons tout spécialement à la charité des Pères et surtout des Supérieurs, ceux de nos chers Frères convers qui restent en France. Dans nos couvents, ils nous rendaient d'inappréciables services ; les circonstances changées, leur dévouement restera le même, nous en sommes persuadés ; mais, privés plus encore que les Pères des secours de la vie commune, ils ont droit à recevoir encore plus d'encouragements et de soins en échange de leurs travaux et de leurs fatigues.

Nous terminerons cette lettre en vous rappelant à tous, mes très chers Frères, ces paroles si pieuses du livre de nos Constitutions : *Promittimus obedientiam non solum Deo... sed etiam B. Virgini, quia multoties ac multipliciter compertum est quod Ipsa specialiter Ordinem nostrum protegit et defendit.... Est etiam Regina cæli, Beatissima Virgo, singularis Ordinis nostri Advocata et piissima*

*Parens et Patrona, semper pro nobis apud Deum exoratrix, quæ ipsum pluries a diversis tribulationibus et angustiis prolexit et liberavit, sicut patet in libro de Vitis Fratrum* (1) (Dist. I, C. XV, Decl. X, n°. 338). Instruits et encouragés par l'histoire et par notre propre expérience, réfugions-nous sous la protection puissante et maternelle de Notre-Dame du Rosaire ; tant de fois, nous l'avons saluée comme notre Espérance : *Spes nostra, Salve !* tant de fois, nous avons exhorté les fidèles à recourir à cette Mère de Miséricorde ! confions-lui le présent avec ses tristesses, l'avenir avec ses appréhensions : le Rosaire à la main, faisons, en quelque sorte, le siège de son Cœur, et demandons-lui les uns pour les autres les grâces qui nous aideront à demeurer, toujours et malgré tout, fidèles à notre vocation.

Nous vous bénissons affectueusement, Frères et Fils bien-aimés, et nous nous recommandons, ainsi que nos compagnons, à vos ferventes prières.

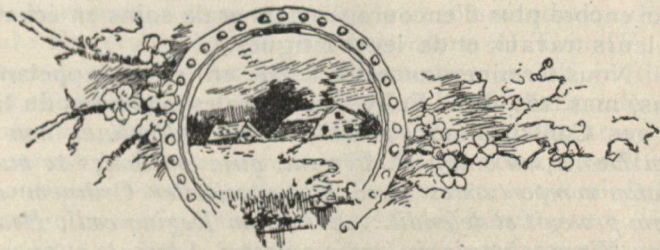
Donné à Rome, le 30 Avril 1903, en la fête de Ste Catherine de Sienne.

FR. ANDRÉ FRUHWIRTH  
Maître Général.

FR. M. HENRI DESQUEYROUS  
Socius.

— o —

(1) "Nous promettons obéissance non seulement à Dieu, mais aussi à la B. Vierge, parce que nous avons maintes fois et de mille manières éprouvé qu'elle protège spécialement notre Ordre et le défend.... La B. Vierge est la Reine du ciel, l'avocate par excellence, la tendre Mère et Patronne de notre Ordre ; elle intercède sans cesse pour nous auprès de Dieu, et nous a défendus et délivrés de maintes tribulations et angoisses, comme on le voit dans le livre des Vies des Frères".



## Sainte Catherine de Sienne et le Précieux-Sang

---

La dévotion au précieux sang, comme toutes les grandes dévotions catholiques, a eu ses précurseurs, qui, de siècle en siècle se transmettaient, précieux héritage, une tradition sans cesse précisée et augmentée. C'est au berceau du christianisme, au pied de la Croix où agonisait notre divin Sauveur, qu'il faut remonter pour en trouver les premiers témoins. Chaque génération lui a donné des docteurs, des apôtres et des martyrs dont la suprême ambition était de mêler leur sang au sang du Rédempteur du monde.

Au XIV siècle, une de ces époques de la vie de l'Eglise ou tout semble destiné à s'effondrer sous les coups redoutables de l'ennemi de Dieu, le ciel suscita pour entreprendre la réforme du Clergé et ramener, peuples et monarques, au respect des lois de l'Eglise et de la fraternité chrétienne, une pauvre petite fille de la Toscane, Catherine de Sienne. Quelle arme Dieu va-t-il mettre entre les mains de son nouveau soldat ? Pas d'autre que son Précieux-Sang. Il lui commandera de tenir bien haut, au milieu du monde qui l'oublie ou le foule aux pieds, l'Etendard de son Précieux Sang.

Le Précieux Sang occupe une si grande place dans la vie intime de l'humble Vierge dominicaine, elle en parle si souvent dans ses écrits et dans ses exhortations, que les auteurs qui ont traité de cette dévotion ont appelé Sainte Catherine, *la Prophétesse du Précieux Sang*.

Pour justifier ce glorieux titre nous n'aurions qu'à parcourir attentivement les ouvrages que nous a laissés notre Sainte, dans lesquels au témoignage de saints et illustres personnages, on trouve condensée en phrases brèves et concises toute la théologie concernant la Rédemption du monde par le Sang divin du Christ. Nous n'entreprendrons pas aujourd'hui cette tâche. Mais, pour l'édification de nos lecteurs et pour leur donner le goût d'une dévotion approuvée et recommandée par l'Eglise, nous leur montrerons quelle influence cette dévotion au Précieux Sang de Notre-Seigneur a exercée sur la vie intime et sur la vie apostolique de Sainte Catherine de Sienne. Comment elle a été pour sa vie intime un puissant moyen

de sanctification et pour sa vie apostolique un grand instrument de conquête.

\*\*\*

Une vieille gravure du XVe siècle nous représente Sainte Catherine de Sienne, tenant dans ses mains un crucifix ensanglanté, avec ces mots écrits tout près : *Jesu dolce, Jesu amore!* "Son divin corps, disait-elle, sur l'arbre de la Croix, était ouvert, et son sang coulait de toutes part. C'est avec ce sang que l'amour nous a rachetés". Voilà le pôle autour duquel gravitera toute la vie intérieure de la Vierge de Sienne : Contempler Jésus versant son sang pour le salut de l'humanité pécheresse, et s'efforcer de réaliser dans sa vie de chaque jour quelques-uns de traits de la divine Victime.

Ayant appris dans ses mystérieux colloques avec Notre-Seigneur, le prix infini de ce Sang répandu par amour, Catherine n'avait plus d'autre ambition que d'exiger de son divin Maître, une plus grande application pour elle-même des mérites et de la vertu de ce Sang précieux.

C'est dans ce glorieux Sang qu'elle trouvait *la lumière*, sur les mystères qui attiraient irrésistiblement son âme. Souvent après ses merveilleuses extases, au cours desquelles Dieu avait légèrement écarté un coin du voile épais qui le dérobe à nos yeux charnels, elle écrivait à ses correspondants : "Le sang de Jésus Crucifié a été le moyen de nous manifester la vérité du Père. O Sang glorieux, qui donne la vie et rend visible l'Invisible ! vous nous avez manifesté la miséricorde divine en lavant le péché de la désobéissance par l'obéissance du Verbe, d'où est sorti le Sang". Qui nous dira jusqu'à quelles profondeurs des divins mystères, a pénétré cette âme virginale, où Dieu était tout. Ses admirables dialogues, dictés, suivant une pieuse tradition, par Dieu lui-même, peuvent nous donner une faible idée des entretiens que Notre-Seigneur avait presque chaque jour avec sa pauvre petite servante. Avec un tel guide, aux clartés lumineuses du Sang, soleil radieux qui éclaire et réjouit les collines éternelles, Catherine de Sienne monta rapidement la pente, qui de la créature va jusqu'aux hauteurs inaccessibles de la Divinité, marchant de clarté en clarté, toujours en avant. D'une femme qui ne savait ni lire ni écrire, mais savait se laisser faire sous la touche mystérieuse de l'Esprit, Dieu,

pour le triomphe de sa toute-puissance, fit une des lumières de son Eglise et un guide des peuples. Une nuit que la Vierge de Sienne, toujours plus avide de pureté et de lumière, était prosternée à terre, suppliant Dieu de baigner son âme dans le Sang de l'Agneau Immaculé, afin de la détacher des choses de la terre et rendre son regard plus limpide pour la contemplation de l'Eternelle Vérité, elle sentit tomber sur son âme comme une pluie de sang mêlée de feu, et cette pluie lavait tellement son âme qu'elle pénétrait jusqu'à son corps, et en faisait disparaître non seulement les souillures, mais les principes du mal même. Cette grâce est une des trois grandes faveurs qu'elle disait avoir reçues de la tendresse de son céleste Epoux. Quelquefois il lui arrivait de voir la couleur vermeille que lui avait laissée ce précieux Sang, et alors elle ne pouvait retenir des torrents de larmes. A plusieurs autres reprises Catherine obtint du ciel d'être mystiquement baignée dans le Sang précieux de notre Rédemption. Et notre sainte elle-même avouait qu'un grand nombre des faveurs spirituelles qu'elle reçut furent la récompense de ce don.

Aussi ne négligeait-elle aucun des moyens mis à notre disposition par l'Eglise, ministre du Sang du Christ, pour participer plus abondamment à ce Sang. L'usage fervent des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie lui en livrait les sources intarissables. La pieuse avidité avec laquelle elle sollicitait du Souverain Pontife, des privilèges et des indulgences, lui était inspirée par les mêmes motifs. Sur son lit de mort, après avoir reçu l'indulgence que lui avait accordée le Pape Grégoire XI, Sainte Catherine ne se déclara satisfaite que lorsqu'on lui eut appliqué celle qu'elle avait obtenue d'Urbain VI. Aussi, celui de ses disciples qui écrivit la relation de ses derniers instants, après avoir remarqué, qu'elle ne cessait de réclamer l'absolution papale ajoute : "qu'elle n'avait pas de plus grand désir que le Sang du Christ fut de plus en plus répandu sur elle".

Si dans ce bain de Sang, elle trouvait, suivant ses propres paroles, "la chaleur, l'eau et le lieu du repos," elle y trouvait aussi *la force* dans les épreuves, la consolation après la tourmente, car "ce glorieux et précieux Sang est un baume pour nos blessures". Tous les saints ont eu à passer par de rudes tribulations. Toujours à leurs côtés,

on aperçoit un bourreau qui se fait leur complice dans les desseins de martyr qu'il leur a lui-même suggérés. Ce bourreau c'est Dieu ; et Dieu, nous le savons par la vie des saints, est un bourreau terrible. Toujours il frappe juste ; et ses coups vont jusqu'où les fouets ne peuvent aller, car ils atteignent jusqu'au cœur pour le torturer et le meurtrir. Plus Dieu veut une âme belle, plus il l'écrase sous le lourd marteau de l'épreuve. Les âmes, en effet, ressemblent à ces arbres aromatiques de la montagne, dont parle le poète :

“Plus ils sont écrasés, plus ils donnent d'encens”.

Catherine de Sienne, plus que tout autre, a expérimenté la vérité de cette loi de la vie mystique. Elle a eu à souffrir de sa famille, de sa mère elle-même, de ses compagnes, de sa prieure et de ses sœurs dans le Tiers-Ordre, du monde et des gens d'Eglise qui ne comprenaient rien à la conduite de Dieu envers elle. Elle a souffert dans son corps, dans son âme ou de terribles tentations venaient la secouer jusque dans les fibres les plus cachées. Aussi nous disent ses biographes, dans ses maladies causées le plus souvent par l'excès de ses souffrances et de son amour pour Dieu, on la trouvait baignée d'une sueur de sang. Au milieu des plus terribles adversités, Catherine gardait intacte la paix de son âme. Sans doute quelquefois elle se plaignait à son Dieu, mais toujours Dieu avait le dernier mot, et finalement elle accédait à toutes ses demandes, honteuse d'avoir même eu la pensée de lui résister. Cette paix elle la trouvait dans le Sang. “Dans le Sang, disait-elle, l'âme se purifie de toute tache du péché, et elle y trouve l'ardeur de la divine charité, en voyant qu'il a été répandu par amour. L'âme alors s'enivre d'amour, elle sent le parfum de la patience, et, à cause de l'amour qu'elle a trouvé dans le Sang, elle se dépouille de tout amour d'elle-même, et elle supporte avec douceur toutes les adversités et les tribulations du monde, et elle les traverse avec patience”.

Ce Sang qui était sa lumière et sa force, va être aussi sa consolation. Si Dieu éprouve et martyrise une âme, ce n'est pas pour le lugubre plaisir de faire souffrir, mais c'est pour avoir la joie de récompenser. La nuit qui suivit l'acte d'héroïsme accompli chez Andréa la cancéreuse et la calomniatrice, Notre-Seigneur, nous disent les histo-

riens, apparut à Catherine de Sienne, et, lui montrant sur ses mains, ses pieds et son côté les stigmates des cinq plaies les plus douloureuses de sa Passion, il lui dit: "Ma chère fille, nombreux sont les combats que tu as soutenus pour mon amour, glorieuses les victoires que tu as remportées avec ma grâce et mon secours. Aussi je te regarde avec complaisance et avec faveur. Mais surtout tu as réjoui mon cœur par le breuvage que tu as pris hier ; car ainsi tu as non seulement triomphé des jouissances de la chair, mais de l'opinion du monde et de ta propre nature. Pour te récompenser, je te donnerai un breuvage qui surpasse en douceur toutes les liqueurs que le monde pourrait te présenter. A ces mots, il étendit son bras et attirant Catherine vers son côté ouvert : "Bois, ma fille, à la Fontaine de vie". La Sainte obéit ; elle pressa ses lèvres sur la plaie sacrée de son Dieu et puisa au cœur blessé de Jésus, comme à la source du salut éternel, un breuvage de vie".

Catherine va-t-elle se laisser vaincre en générosité par Dieu. Dieu lui a donné son sang, que va-t-elle faire ? "C'est à cause de son amour, dit-elle, que l'Agneau sans tache s'est immolé et a fait un bain de son Sang pour le genre humain. Il faut donc exciter dans notre âme le brûlant désir de donner sang pour sang". Sang pour sang ! c'est là, l'ambitieuse devise de la chétive vierge de Sienne. Trois fois par jour, à l'imitation de son doux Père Saint Dominique, elle déchirait son corps par de cruelles disciplines qu'elle faisait durer ordinairement une heure et demie. Sous les coups redoublés des lanières de cuir cinglant sa chair délicate, son sang coulait de ses épaules jusqu'à terre. Une de ses disciplines trouvée après sa mort, dans sa pauvre cellule semblait avoir été trempée dans un vase plein de sang. Mais toutes ces macérations, si extraordinaires qu'elles paraissent à notre pusillanimité, ne répondaient pas encore au désir de souffrir de cette âme dévorée du feu de l'amour divin. Catherine avait soif du martyre. Et souvent elle disait en montrant sa robe blanche de dominicaine. "Oh ! qu'elle serait belle teinte de sang" !

Nous trouvons dans ce passage d'une prière faite à Rome, par notre glorieuse Sœur, le 1er mars 1379, un portrait frappant de la Vierge de Sienne dans les derniè-

res années de sa vie". O Sang délicieux, vous fortifiez l'âme, vous l'illuminez, vous la rendez angélique, vous l'enveloppez de votre charité, au point qu'elle s'oublie elle-même, et qu'elle ne peut plus voir que vous : la faible chair qui lui est unie sent elle-même le parfum des vertus ; le corps et l'âme n'ont qu'une voix pour crier vers Vous".

Le Sang du Christ dont elle était affamée, selon la parole du P. Caffarini, l'avait purifiée ; il avait, lumineuse rosée, pénétrée des splendeurs du Verbe incarné, ouvert les yeux de son intelligence ; Il l'avait fortifiée. Il avait fait de sa vie une perpétuelle adoration, unissant aux hommages de la pauvre religieuse, les humbles et profonds respects de sa douloureuse passion. Aussi n'est-on pas étonné de lire dans ses biographies, que c'est le Sang de l'Agneau sur les lèvres qu'elle voulut mourir. Les disciples qui assistèrent aux derniers moments de leur Mère vénérée, nous rapportent que de ses lèvres mourantes s'échappèrent les mêmes accents de flamme, que ses derniers soupirs furent encore des invocations au Précieux Sang ; et qu'on l'entendait souvent répéter les yeux fixés sur l'image du Sauveur crucifié : "O Sang ! O Sang !"

FR. A. V., O. P.

(A suivre)

— o —

## LES DOMINICAINS AUX PHILIPPINES

NOTES ET DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE  
L'ORDRE DES FRÈRES PRÊCHEURS DANS LES  
ILES PHILIPPINES

(*Analecta Ord. Præd. Jan. 1903*)

(Années 1901 et 1902)

(Suite)

VI

*Les religieux et leurs fermiers "Haciendas" à l'intérieur de l'Archipel.*

Reste une dernière assertion de M. Root, dont il convient de mettre en évidence le peu d'exactitude. Le Secrétaire d'Etat prétend que les fermiers des religieux espagnols se refusent à payer leurs fermages ; et que pour les



contraindre à solder leurs dettes, il faudrait l'intervention de la force armée : ce qui répugne aux principes de la libre Amérique. Qu'en est-il au juste de cette affirmation ? La vérité est que l'administration et les tribunaux, établis par le Gouvernement américain, sur les indications du parti fédéral, empêchent les fermiers de payer leur ferme aux religieux propriétaires. Les colons, qui tous payeraient comme par le passé, s'ils voyaient les nouveaux tribunaux et le Gouvernement américain au service de la justice, savent au contraire que non seulement l'impunité est acquise au fermier en révolte, mais que le fermier lui-même court de graves risques pour ses biens et même pour sa vie s'il n'obéit aux injonctions secrètes du parti fédéral et du Gouvernement américain, qui entretient et favorise la révolte du colon philippin.

Dernièrement un procès considérable avait été déféré au Tribunal Suprême de Manille au sujet de la perception des rentes de ferme par l'Ordre des Dominicains. La somme des rentes à percevoir s'élevait au chiffre de plusieurs milliers de *pesos*. Le président Arellano fit un discours, où il démontre avec la plus claire évidence la justice de la cause des religieux. Nonobstant les efforts du Président, les autres juges philippins ou américains, appartenant tous au parti fédéral, par un déni de justice manifeste, se sont prononcés pour la négative, en faveur des fermiers infidèles à leurs engagements. Les religieux en ont appelé aux tribunaux de la Métropole à Washington, dont la justice sera sans doute plus indépendante que celle du tribunal de Manille.

Dans un autre cas récent, le Gouvernement américain s'est arrangé de façon à ce que la justice soit refusée aux *Frailles*. Le fait s'est passé dans un pays aux environs de Manille. Le juge local était sur le point de rendre une sentence favorable aux Dominicains propriétaires. Calderon, avocat appartenant au parti fédéral, obtint de la Commission Gouvernementale le changement immédiat du juge. L'ordre d'abandonner son tribunal et de suspendre tout jugement lui fut envoyé par télégramme. Le Gouvernement américain aux Philippines est en pleine contradiction avec lui-même. D'une part il reconnaît les religieux espagnols comme légitimes propriétaires ; de

l'autre il leur refuse son appui pour jouir en paix du fruit de ce qui leur appartient.

Nonobstant cette pression politique et cet encouragement permanent à la révolte, un certain nombre de colons ont payé leur fermage, uniquement guidés par la voix de leur conscience. Il est donc faux que tous les colons se refusent à reconnaître la propriété des religieux, ainsi que l'affirme M. Root. La vérité est que quelques-uns des colons ne payeront que s'ils y sont contraints par l'autorité du Gouvernement ; la plupart payeraient, pourvu qu'on les laissât vraiment libres d'agir à leur guise ; et quelques-uns payent, malgré les menaces du parti fédéral par amour de la justice et des religieux leurs anciens bienfaiteurs.

Enfin qu'il nous soit permis d'apporter ici un dernier fait, établissant d'une façon douloureuse le déni de justice à l'égard des religieux de la part des tribunaux philippins, institués par le Gouvernement américain. Dernièrement un grand entrepreneur espagnol faisait banqueroute à Manille. Dans l'actif du failli se trouve saisie la maison de la procure générale des Franciscains. Le P. Théodore Fernandez, Procureur Général, est appelé devant les tribunaux ; on le menace de le jeter en prison s'il ne peut fournir un cautionnement. Le maximum de la garantie légale, exigée par les tribunaux américains, est de 5000 dollars. Le chiffre du cautionnement pour le P. Théodore est porté à la somme fabuleuse de 100,000 dollars. Comme les Franciscains sont pauvres, même aux Philippines, et se trouvaient dans l'impossibilité de payer une telle somme, le parti fédéral espérait bien avoir la joie de voir un religieux en prison comme insolvable. L'affaire faisait du bruit et préoccupait l'opinion. Le P. Paya, Provincial des Dominicains, se présenta alors et se porta caution pour le pauvre de saint François. Les ennemis des *Frailles* se virent ainsi évincés du scandale escompté par leur malice.

## VII

*Réception à Rome de la Commission américaine par le Saint-Père et le Cardinal Secrétaire d'Etat.*

La Commission Taft était arrivée à Rome le samedi, 31 mai. Le lundi, 2 juin, elle fut reçue par le Cardinal Rampolla, Secrétaire d'Etat, et le vendredi suivant admise en audience solennelle par le Saint-Père. L'*Osserva-*

*tore Romano* du 6 juin relatait en ces termes la réception de la Commission américaine.

“ Samedi passé s’est présenté à Rome une Commission envoyée par le Président des Etats-Unis pour régler plusieurs questions d’intérêt religieux, relatives aux Philippines.

“ La susdite Commission est composée de Son Excellence M. William Taft, gouverneur des Philippines, de Mgr O’Gorman, évêque de Sioux-Falls, de M. James Smith, juge à la Cour Suprême de Manille et de M. Porter. Elle a été reçue lundi dernier par Son Eminence le Cardinal Rampolla, Secrétaire d’Etat et de Sa Sainteté, auquel M. le Gouverneur a présenté une lettre de M. le Ministère des Affaires Etrangères à Washington, Son Excellence M. John Hay.

“ Ce matin la même Commission a été reçue en audience solennelle par Sa Sainteté, à laquelle M. le gouverneur Taft a présenté une lettre du Président Roosevelt. Ce dernier, dans sa missive, offre au Pape ses félicitations à l’occasion de son Jubilé Pontifical et accorde auprès de sa personne le gouverneur des Philippines et les autres membres de la Commission américaine.

“ A cette lettre le Président des Etats-Unis a joint la collection de ses ouvrages qu’il a chargé la Commission d’offrir au Saint Père, à titre de respectueux hommage.

“ Après l’audience pontificale, M. le gouverneur et les membres de la Commission ont rendu visite à Son Eminence le Cardinal Secrétaire d’Etat”.

L’*Osservatore Romano* dans un article, où il racontait l’arrivée de la Commission américaine dans la Ville Eternelle, faisait suivre son récit des paroles suivantes qui expriment les espérances, quelque peu illusoire d’ailleurs, qu’avait fait naître dans certains esprits à Rome l’arrivée de l’ambassade.

“ *El Universo*, ” journal catholique de Madrid, donne les nouvelles suivantes touchant les futures relations des Etats-Unis avec le Vatican. Voici ses paroles :—  
“ Le cardinal Martinelli ne rentre pas seul à Rome. Il revient accompagné d’une Commission officielle chargée d’étudier avec le Souverain Pontife le moyen d’établir à Washington une Nonciature pour la substituer à

“ la Délégation Apostolique actuelle. Cette Délégation,  
 “ qui dépend purement et exclusivement de la Propagan-  
 “ de constitue une espèce de trait d’union entre l’épisco-  
 “ pat américain et le Saint-Siège. Mais le Gouverne-  
 “ ment Américain ne s’occupe pas du Délégué et celui-ci  
 “ n’a avec la *Maison-Blanche* aucun genre de relations of-  
 “ ficielles. Les évènements nouveaux et importants, par-  
 “ mi lesquels l’annexion des îles Philippines à la Républi-  
 “ que des Etats-Unis, obligent maintenant le cabinet de  
 “ Washington à considérer la question religieuse sous un  
 “ point de vue bien différent de celui adopté dans le pas-  
 “ sé. Les sept millions de sujets catholiques, hiérarchi-  
 “ quement organisés, qui viennent de passer sous le do-  
 “ maine de l’Union Américaine, imposent au Gouverne-  
 “ ment de ce pays de nouvelles et inéluctables obligations,  
 “ et le forcent à entreprendre des négociations, qui autre-  
 “ fois n’auraient pu être pratiquées. Telle est la vérita-  
 “ ble cause qui pousse le Président des Etats-Unis à inau-  
 “ gurer des relations officielles avec le Souverain Pontife,  
 “ chef visible de l’Eglise. L’établissement d’une Noncia-  
 “ ture Apostolique à Washington amènera l’installation  
 “ à Rome d’un plénipotentiaire américain, qui viendra  
 “ augmenter le magnifique cortège des ambassadeurs au-  
 “ tour de la personne du Saint-Père. Cet évènement dé-  
 “ veloppera la grandeur morale du Pontife Romain et  
 “ remplacera le domaine matériel qui lui a été enlevé par  
 “ les Italiens.—Ces nouvelles constituent un grand motif  
 “ de réjouissance pour les catholiques. Elles viennent  
 “ prouver une fois de plus combien est grande l’influence  
 “ du pontificat qui en est arrivé à attirer dans son orbite  
 “ les peuples et les gouvernements jusqu’alors restés  
 “ sourds à ses appels toujours si bienveillants”.

## VIII

*Réponse du Saint-Siège aux demandes du Gouverne-  
 ment des Etats-Unis ; son contre-projet concernant les affai-  
 res religieuses dans les îles Philippines.*

Une Commission de cinq Cardinaux, composée des  
 Eminences Gotti, Vives y Tuto, Steinhuber, Aloisi Masel-  
 la, Vincenzo Vannutelli, Rampolla, fut instituée pour exa-  
 miner les propositions du Gouvernement américain. La  
 Secrétairerie d’Etat servit d’intermédiaire entre la Commis-  
 sion Pontificale et la Commission américaine. Il y eut

trois conférences entre la Commission et la Secrétairerie d'Etat. Le 3 juillet le Gouverneur Taft remettait une première note au Cardinal Rampolla contenant les propositions du Gouvernement américain. Le 10 juillet le Cardinal Rampolla apportait la réponse du Saint-Siège. Elle était rédigée en français et fut immédiatement traduite en anglais par Mgr O'Gorman et le major Porter. On la télégraphia aussitôt à Washington. La dépêche contenait 20,000 mots. Qu'a été en réalité cet échange de vues entre le Saint-Siège et la Commission américaine ? Nous donnerons ici tout d'abord à ce sujet dans son entier la narration de Mgr O'Gorman, telle qu'elle a été fournie par lui aux reporters de différents journaux et corrigée, dit-on, de sa propre main.

*“ Questions qui furent l'objet des négociations entre le Saint-Siège et la Commission nommée par le Gouvernement des Etats-Unis.*

*“ Première question.*— Les Etats-Unis achèteront les propriétés des Augustins, des Dominicains et des Récollets ou Augustins Déchaussés. Pour bien comprendre le but que les Etats-Unis avaient en vue en proposant d'acquérir ces propriétés, vous devez savoir que les Ordres ci-dessus nommés, soit par achat, legs, dons ou autres titres, étaient devenus dépositaires d'une puissance extraordinaire. On peut évaluer leurs biens à 350,000 hectares de terres, loués par une grande partie des travailleurs, car il n'y a pas moins de 60,000 individus à vivre du produit de ces terres. Dès le commencement de l'insurrection un grand nombre de ces locataires réclamèrent la propriété absolue de ces terrains et refusèrent de payer leurs loyers. Il en résulte que, la paix étant aujourd'hui assurée, les religieux auraient le droit de recourir aux tribunaux pour réclamer le fermage de leurs terres ou pour rentrer en possession de leurs propriétés. Le Gouvernement devrait leur prêter son concours, parce que le droit des religieux sur ces terres, comme dit le gouverneur Taft, est au point de vue légal indiscutable, à un tel degré qu'il n'y a pas de meilleur titre de propriété que les leurs dans tout l'archipel. Aussi pour éviter de nouveaux conflits, et pour mettre fin à cet état de chose, le Gouvernement veut acqué-

“rir ces terres, à un prix raisonnable, des Ordres religieux, pour recouvrer lui-même les fermages, ou vendre les terrains par petits lots. Le Saint-Siège a jugé bon d'accéder à cette demande, et a promis son aide pour persuader aux religieux de vendre leurs terres”.

“*Deuxième question.*— Sous le régime espagnol, les relations de l'Eglise et l'Etat étaient tellement intimes que les autorités ecclésiastiques ne demandaient pas la permission de l'Etat pour occuper des terres, afin d'y ériger des églises ou des couvents, de sorte que beaucoup de ces églises et de ces couvents sont construits sur des terrains cédés aujourd'hui au Gouvernement des Etats-Unis par le traité de Paris. En ce cas, si le titre légal appartient au Gouvernement, le titre réel a passé aux paroisses, et d'après le droit canon, le Gouvernement doit céder ces terres aux évêques au bénéfice des paroisses. En conséquence, les Etats-Unis désirent les céder à l'Eglise qui est le réel propriétaire. Le Saint-Siège a accepté cette offre”.

“*Troisième question.*— Depuis que l'Espagne est devenue maîtresse des Philippines, c'est-à-dire depuis le règne de Philippe II qui a donné son nom à ces îles, les trois Ordres religieux mentionnés ci-dessus, et auxquels il faut ajouter celui des Franciscains, se sont rendus dignes, comme dit le gouverneur Taft, de beaucoup de louanges par leurs travaux pour la christianisation des îles et l'introduction de toute la civilisation qui y règne. Grâce aux efforts de ces religieux, la population de sept ou neuf millions d'âmes, qui est maintenant dans l'archipel, appartient à la religion catholique. Il en est résulté les relations cordiales qui existaient entre l'Eglise et l'Etat. Sous l'administration espagnole beaucoup d'institutions charitables et bienfaitantes d'origine civile étaient administrées par des religieux, tandis que d'autres, d'origine ecclésiastique, étaient administrées par la Couronne. De cette situation résulte la difficulté de savoir aujourd'hui à qui les dits établissements appartiennent. Les Etats-Unis demandent que chaque cas soit étudié sur pièces et que chaque institution, après mûre délibération, soit rendue à son vrai propriétaire”.

“*Quatrième question.*— Durant le cours de la guerre contre les insurgés philippins, un grand nombre de cou-

“ vents et de maisons paroissiales ont été occupés par les  
“ soldats américains, et en plusieurs endroits convertis en  
“ casernes. Le Gouvernement américain offrait de payer  
“ une indemnité pour les lieux occupés et de réparer tous  
“ les préjudices causés par lui, étant tout disposé sur ce  
“ point à satisfaire le Saint-Siège. Pour arriver à un ac-  
“ commodement pratique, le Saint-Siège a proposé d'en  
“ laisser la solution à un Délégué Apostolique et au Gou-  
“ verneur des Philippines, qui, étant tous deux sur les  
“ lieux, pourront aisément se prononcer sur chaque cas  
“ en connaissance de cause. Le Gouvernement des Etats-  
“ Unis proposait une cour d'Arbitrage comprenant deux  
“ membres choisis par lui, deux membres choisis par le  
“ Saint-Siège, et un cinquième membre choisi par les  
“ deux parties, pour trancher les questions sur lesquelles  
“ il y aurait désaccord entre les quatre premiers. Après  
“ une discussion amicale sur les deux propositions, celle  
“ du Saint-Siège a été acceptée.

“ Les raisons qui ont décidé la Commission à accep-  
“ ter la proposition du Vatican méritent d'être connues.  
“ La Commission a été amenée à cette décision parce que  
“ à son avis, elle offrait une meilleure garantie pour la li-  
“ berté du Saint-Siège, qui pouvait être restreinte par une  
“ cour d'arbitrage, d'autant plus que dans beaucoup de  
“ cas il y a des questions à la fois ecclésiastiques et éco-  
“ nomiques à trancher. Ce fait constitue une magnifique  
“ leçon de délicatesse donnée par les Etats-Unis à d'au-  
“ tres Gouvernements sur le respect dû aux droits du  
“ Saint-Siège. Il n'est donc pas étonnant que dans l'au-  
“ dience d'adieu de la Commission diplomatique, le Sou-  
“ verain Pontife ait manifesté sa satisfaction profonde de  
“ l'heureux résultat de ses travaux. Cette satisfaction fut  
“ encore plus grande, quand le gouverneur des Philippi-  
“ nes, devant le Souverain Pontife, protesta avec indigna-  
“ tion contre la campagne de mensonges et de fausses dé-  
“ pêches, par laquelle une certaine presse avait essayé  
“ d'entraver le cours des négociations, attribuant à M.  
“ Taft des propos qu'il n'avait jamais tenus et des projets  
“ qu'il n'avait jamais conçus. Le Souverain Pontife s'em-  
“ pressa de répondre à la protestation du gouverneur en  
“ manifestant le regret que lui avait causé cet incident.  
“ Il ne nous est pas désagréable, ajouta le Saint-Père, que

“ vous aussi vous avez eu occasion de sentir le sort pénible auquel nous avons été réduits. Vous pouvez ainsi dire à votre Gouvernement que nous ne sommes même pas ici respectés dans les questions religieuses, qui constituent la sphère dans laquelle nos négociations ont été menées”.

Un des principaux journaux de Washington, l'*Evening Star*, a donné, de ces négociations, un compte-rendu qui reproduit la narration de Mgr O'Gorman, en la complétant. On a remarqué que Mgr O'Gorman garde un silence absolu sur le renvoi des religieux hors des Philippines, renvoi demandé par M. Taft, conformément aux Instructions de M. Root. “Quant à l'expulsion des religieux espagnols, dit l'*Evening Star*, le Vatican, dans sa réponse du 10 juillet, déclare qu'il ne peut accepter cette proposition, pour être accomplie dans un espace de temps déterminé. Une telle mesure, n'étant nécessitée par aucune raison de force majeure, serait contraire à tous les droits garantis par le traité de Paris et pourrait mettre le Saint-Siège en état de conflit avec l'Espagne. Si les Etats-Unis ne peuvent ordonner l'expulsion des Religieux espagnols, comment le Pape pourrait-il le faire, surtout quand il est prouvé que toutes les accusations portées contre eux sont en partie fausses, en partie exagérées, en partie inexactes ? Le Saint-Père s'efforcera d'introduire aux Philippines des prêtres d'autre nationalité, spécialement des américains ; mais cela graduellement et à mesure qu'on trouvera des sujets aptes à exercer le ministère sacré aux Philippines. La note du Cardinal Rampolla déclare que les religieux ne retourneront dans leurs paroisses que si ce retour ne soulève aucune difficulté au sein des populations. Elle se termine en assurant que le Pape, pour le moment, n'insistera pas sur la question des écoles aux Philippines, mais que Sa Sainteté espère que son représentant à Manille arrivera à conclure un arrangement avec le gouverneur Taft sur cette question de capitale importance pour un peuple exclusivement catholique”.

Nous ne serions pas complets si nous ne placions sous les yeux du lecteur le récit qu'a donné lui-même, M. Taft, des négociations poursuivies par lui en Cour de Rome. Voici ses paroles : “Les nombreuses questions pen-



“ dantes, qui devaient être réglées entre le Gouvernement  
“ des Philippines et l’Eglise, persuadèrent au Président et  
“ au Secrétaire de la Guerre de m’envoyer à Rome pour  
“ avoir une conférence avec le Pape et nous mettre d’ac-  
“ cord sur les bases d’un arrangement qui pût en faciliter  
“ la solution. Les questions à résoudre avaient été fixées  
“ dans des Instructions que me remit le ministre de la  
“ guerre. Après que j’eus obtenu une audience du Pape,  
“ ces Instructions du Ministre de la guerre furent soumi-  
“ ses à un Comité de Cardinaux. On me donna peu après  
“ une réponse, où l’on acceptait en principe les proposi-  
“ tions contenues dans les Instructions du Ministère de la  
“ guerre. Entre autres choses, on admettait l’achat des  
“ *haciendas* des *Frailes* par le Gouvernement. Dans cet-  
“ te réponse du Comité des Cardinaux, on me proposa de  
“ continuer à Manille, avec un Délégué Apostolique, les  
“ négociations pendantes. Désireux de ne pas augmen-  
“ ter le poids des affaires, dont je suis ici surchargé, je  
“ proposai au Pape, avec l’assentiment du Ministre de la  
“ guerre, un projet de traité, qui devait être signé à Ro-  
“ me. On décidait dans ce traité que les questions pen-  
“ dantes seraient soumise à un tribunal de cinq arbitres,  
“ dont deux nommés par le Pape et deux nommés par le  
“ Gouvernement des Etats-Unis, et le cinquième par le  
“ Vice-roi des Indes. On devait soumettre à ce tribunal:  
“ 1. le prix d’achat des propriétés des *Frailes* ; 2. le chif-  
“ fre des indemnités à payer pour l’occupation des édifi-  
“ ces ecclésiastiques par les troupes américaines ; 3. l’at-  
“ tribution définitive de la propriété des établissements  
“ d’instruction et de bienfaisance, y compris le collège  
“ Saint-Joseph. Ce contrat portait la condition que les  
“ membres des quatre grands Ordres religieux, d’origine  
“ espagnole, abandonneraient les îles dans l’espace de  
“ deux ans, à partir du premier paiement effectué pour la  
“ solde des *haciendas*. On stipulait que les prêtres du  
“ clergé séculier ou les membres des Ordres religieux,  
“ n’étant pas d’origine espagnole, seraient seuls désor-  
“ mais admis à administrer les paroisses comme curés.

“ Le Vatican consentait à signer cet arrangement à  
“ l’exception toutefois de cette dernière clause, qu’il se re-  
“ fusait à accepter. Il donnait pour motif de son refus :  
“ 1. que, comme il s’agissait d’intérêts de l’ordre spiri-

" tuel, ces intérêts ne pouvaient être l'objet d'un traité  
 " commercial ; 2. qu'en signant cette convention on of-  
 " fenserait sans motif l'Espagne dont les *Frailes* sont les  
 " nationaux, d'autant plus que ces derniers sont autorisés  
 " à rester dans les îles en vertu du traité de Paris ; 3. que  
 " le Vatican, en acceptant le départ des *Frailes*, semble-  
 " rait admettre comme fondées les accusations exagérées,  
 " portées contre eux en ces derniers temps.

" Au lieu et place du projet de traité, le Pape me fit  
 " dire par l'intermédiaire du Cardinal Rampolla que son  
 " dessein était de réorganiser l'Eglise des Philippines en  
 " ramenant les *Frailes*, qui habitent actuellement l'archi-  
 " pel, aux institutions de leur Ordre, en leur défendant de  
 " s'immiscer dans les questions politiques ; qu'il voulait  
 " pourvoir à la formation ecclésiastique du clergé indigène,  
 " de telle sorte que plus tard les paroisses pussent être  
 " confiées aux prêtres philippins ; que son intention était  
 " d'introduire aux Philippines des prêtres de diverses na-  
 " tionalités, à l'exclusion des espagnols. Le Pape assu-  
 " rait également que l'argent provenant de la vente de  
 " terrains reviendrait à l'Eglise au bénéfice de l'Eglise  
 " des Philippines, et non à celui des Ordres Religieux.  
 " Il terminait en assurant qu'aucun curé ne serait envoyé  
 " à une paroisse dans l'archipel, s'il n'était reçu de plein  
 " gré par la majorité des habitants catholiques de la pa-  
 " roisse.

" Toutefois, comme le Vatican se refusait à signer  
 " un engagement au sujet de l'éloignement définitif des  
 " *Frailes* espagnols, le Ministre de la guerre s'est refusé  
 " à ce qu'on signât un engagement de la part du Gouver-  
 " nement des Philippines ou des Etats-Unis à payer une  
 " somme déterminée pour l'achat des terrains, et l'on con-  
 " vint, conformément aux propositions du Vatican, qu'on  
 " poursuivrait les négociations à Manille avec un Délé-  
 " gué Apostolique qui se rendrait dans l'archipel. Ce  
 " dernier sera autorisé à procéder à la vente des terrains,  
 " à la fixation des indemnités, et à un arrangement au  
 " sujet des établissements d'éducation et de bienfaisance.

" On est convenu de poursuivre ici toutes ces négo-  
 " ciations, dès que le Représentant de l'Eglise aura four-  
 " ni au Gouvernement les renseignements suffisants.

" Ces négociations, pour être seulement commencées,

“ n'en démontrent pas moins que la vente des terrains,  
 “ appartenant aux religieux, a été approuvée et que la  
 “ question du retour des *Frailes* dans leurs anciennes pa-  
 “ roisses est laissée à l'arbitre des populations, qui, dans  
 “ chaque paroisse, par une manifestation silencieuse, pa-  
 “ cifique et légale, exprimeront leur volonté sur ce sujet.  
 “ La correspondance du Cardinal Rampolla avec moi sur  
 “ toutes ces questions sera sans doute un jour publiée. Le  
 “ Secrétaire de la guerre et moi sommes, tous deux, d'a-  
 “ vis que les bases de négociations, acceptées de part et  
 “ d'autre à Rome, constituent un grand pas pour arriver  
 “ à la solution des difficiles questions qui s'agitent en ce  
 “ moment ; que ces négociations aboutiront à une heu-  
 “ reuse issue pour le bien-être du peuple philippin et la  
 “ pleine satisfaction des intérêts qui avaient motivé mon  
 “ voyage à Rome”.

(A suivre)

— o —

### SAINTE-ANNE

**L'**HISTOIRE de sainte Anne est peu connue, le silence enveloppe sa figure. Ce silence est profond, majestueux, sublime comme le silence du sanctuaire ; ce silence est une louange inconnue, et je ne veux pas le troubler. Mais ce silence est large, et je veux essayer de le parcourir. Le bruit des pas qui retentissent dans un temple, sur la pierre et sous les voûtes, ressemble à une prière. Promenons-nous un instant dans le temple.

Sainte Anne semble cachée derrière les éclats de la lumière comme derrière un voile impénétrable. Pour la voir il faut regarder à travers d'insondables mystères qui arrêtent la vue. L'Immaculée Conception lui sert de rempart contre les regards de la terre. Elle disparaît derrière Marie.

Quiconque a lu l'histoire soupçonne l'importance des noms. Le nom de Sainte Anne est un mystère d'autant plus intéressant qu'il est moins souvent remarqué. Anna, en hébreu, veut dire : grâce, amour, prière.

Or le nom d'Anne a été donné à plusieurs femmes qui ont obtenu des enfants par leurs prières et qui les ont

consacrés d'avance à Dieu. Ces coïncidences ne sont pas l'effet du hasard.

Et d'abord, dans l'Ancien Testament, voici Anne, mère de Samuel . . . . Les livres saints parlent longuement du premier Joseph et nomment à peine le second. Ils parlent d'Anne, mère de Samuel, ils ne parlent pas d'Anne, mère de Marie. On dirait que les paroles manquent quand l'Incarnation du Verbe approche d'elle. Mais ce silence est plein de profondeurs merveilleuses.

Tout le monde sait, qu'Anne implora pendant de longues années la naissance de Marie, et la consacra d'avance au Seigneur.

Le nom d'Anna, semble être, après le nom de Marie, le nom de la mère par excellence, le nom de la mère qui présente à Dieu l'enfant. Le nom d'Anne se trouve plusieurs fois dans l'histoire depuis la mère de Samuel et depuis la mère de Marie . . . .

. . . . Anne mère de Marie est un des types de la prière, de l'attente, de la consécration.

Anne et Joachim virent s'ouvrir devant eux, entre leur mariage et la naissance de Marie, la carrière de l'attente.

La stérilité, honteuse chez les juifs, pesait sur eux de tout son poids. Mais elle pesait d'un autre poids, plus lourd que son poids ordinaire. Car elle était pour eux en contradiction directe avec leur destinée et avec leur désir. Si toutes les femmes juives supportaient difficilement la stérilité, comme une sorte d'inaptitude à entrer dans le plan divin, comme une incapacité d'exaucer le désir du peuple et de donner naissance au Messie, quel caractère particulier devait prendre cette douleur dans le cœur d'une femme comme Anne ? Absorbée dans le désir du Messie, élevée par ce désir même aux contemplations divines, attirée par la toute-puissance vers ce désir impérieux, terrible, invincible, et arrêtée dans un élan qui était son cœur même et sa destinée, par une incapacité particulière d'accomplir la promesse à laquelle sa vie appartenait, entraînée et repoussée, elle demandait à Dieu par *Ordre* de Dieu, l'accomplissement des desseins de Dieu, et le secours de Dieu tardait à venir, et cette prière tardait à être exaucée . . . .

Cependant, le monde allait son train : les nations se

noyaient dans leurs pensées vaines et croyaient faire de grandes choses. Rome étalait pompeusement le faste de ses derniers jours, et engraisait leur pâture aux vers de son tombeau. La société païenne plus fière que jamais se drapait dans sa rhétorique vieillie ; on parlait, on se battait, on buvait, on massacrait. Marius et Sylla étaient les récents souvenirs de cette société ; Néron était son avenir et elle se glorifiait de sa puissance et elle ne doutait pas de sa stabilité. Le mal triomphait dans la sécurité, et son sommeil était paisible. . . .

Cette longue prière d'Anne et de Joachim est un des grands souvenirs de l'Humanité : mais comme l'Humanité est distraite, il est bon de suppléer à son inattention. Anne veut dire grâce, et Joachim, préparation du Seigneur. Ce qui se préparait pendant les années de leur attente : c'était l'Immaculée Conception de Marie, Mère de Dieu. Si nous ne connaissons pas en détail tous les jours qui remplirent ces années et tous les moments qui remplirent ces jours, nous pouvons, pour nous aider à mesurer un peu la préparation contempler l'œuvre qui se préparait. Celle qui devait naître, c'était Marie mère de Dieu, le chef-d'œuvre immaculé que la Trinité contemplant depuis l'éternité dans le transport et la joie. Il faut se plonger quelque temps dans la profondeur de l'incompréhensible, et arrêter ses regards sur Dieu contemplant dans son Verbe le type de la Mère de Dieu, pour concevoir d'une façon telle quelle, l'œuvre qu'il s'agissait d'opérer, et plus notre conception sera haute, plus elle sentira combien elle est imparfaite, O sagesse éternelle ! *Ipsa conteret caput tuum* l'antique promesse qui avait consolé nos premiers pères, planait sur le monde et son écho vibrail d'une vibration particulière en certains lieux et dans certains temps. Même en dehors de la tradition pure, la Vierge promise était attendue ; les Druides pensaient à elle. Si les forêts de la Gaule la saluaient sans savoir son nom, comment devait la saluer et l'attendre celle que Dieu lui avait choisie pour mère !

E. HELLO.

## CHRONIQUE

Le mois de juin a vu célébrer le centenaire de la fondation du Séminaire de Nicolet et le cinquantenaire du Collège de Lévis.

Le Séminaire de Nicolet est l'une des plus anciennes institutions du pays. Un siècle, ce serait peu dans un vieux pays, c'est beaucoup dans un pays jeune comme le nôtre, où la plupart des institutions datent de cinquante ans. Nos félicitations au centenaire qui a bien mérité de l'Eglise et du pays.

Le Collège de Lévis au contraire est l'un des derniers venus, puisque les premiers fondements en ont été jetés il y a cinquante ans, et que son organisation définitive ne date guère que de vingt-cinq ans. Mais dans ce petit nombre d'années il a réussi à se mettre aux premiers rangs de nos maisons d'éducation, par le grand nombre de ses élèves, le nombreux et distingué personnel enseignant qu'il s'est formé, les succès remportés dans les concours universitaires. Il compte déjà avec une légitime fierté quelques uns de ses élèves parmi les premiers citoyens du pays. A lui aussi nos félicitations et nos vœux.

Ces fêtes ne seront pas stériles. Elles auront rapproché et uni dans une même pensée et un même sentiment des hommes des classes dirigeantes de la société qui ont le besoin et le devoir de s'entendre. Elles auront constaté une fois de plus que l'œuvre éminemment patriotique et nationale accomplie par nos collèges classiques de la Province de Québec est comprise et appréciée comme elle doit l'être par tous ceux qui ont assez de portée d'esprit et d'intelligence des aptitudes et des besoins de notre race pour en juger.

La question n'a jamais été de savoir si nos collèges classiques ont toujours eu le meilleur personnel dirigeant et les méthodes d'enseignement les plus perfectionnées. Nous croyons qu'en général ils ont eu le meilleur personnel qu'ils pouvaient avoir dans les circonstances où ils se trouvaient, et qu'ils n'ont pas hésité à donner à leur enseignement tous les perfectionnements qui ont été pratiquement possibles. Que l'on examine sérieusement les collèges, lycées ou petits séminaires des autres pays, et

l'on se convaincra que nulle part la perfection absolue n'est de ce monde, même chez ceux qui critiquent tout.

On reproche à nos collègues classiques de ne faire ni des industriels, ni des ingénieurs, etc. Mais ils ont l'intention de faire autre chose ; ils ont la prétention de former ce qui est plus nécessaire à une race que les industriels, les marchands, voire même que les médecins et les avocats, des hommes. Et ils en font—C'est la raison qui fait l'homme. Toute l'éducation classique tend à former parfaitement la raison, parce que la raison bien formée dans l'homme à son tour saura former tout le reste. Nos collègues apprennent, à ceux qui sont susceptibles de l'apprendre, à bien penser, bien juger et à bien dire, et par là les mettent en état de rendre de meilleurs services dans toutes les carrières auxquelles ils devront se préparer par une initiation spéciale.

Mais, dit-on, nos jeunes gens au sortir de nos collèges, ne savent pas comme ceux qui nous viennent de l'étranger causer de toutes choses avec aplomb et avec élégance. Peut-être ; mais en revanche ils parlent avec bon sens et réflexion, ce qui peut être appréciable. Nos ancêtres avaient sûrement le culte du beau langage ; mais pour eux, avant d'apprendre à bien dire, il fallait apprendre à penser juste, ils trouvaient l'esprit fort agréable, le bon sens plus estimable. Nous avons peut-être trop gardé du préjugé de nos pères. Je soupçonne nos collègues d'y être pour quelque chose. On y habitue les gens à ne pas se laisser éblouir par le chatolement des mots, à ne jamais oublier que les mots sont au service de la pensée et non la pensée au service des mots. C'est vieux genre, il faut l'avouer, vieille méthode ; mais enfin tant que l'homme sera censé raisonnable, la méthode aura du bon.

Avouons de suite que le culte de la langue et du style n'est pas inconciliable avec celui de la pensée, et que peut-être en certains milieux on l'a trop négligé. Ce qui nous le fait croire, c'est qu'en général les élèves de nos couvents et de nos pensionnats parlent une langue plus soignée que ceux de nos collèges. Serait-ce l'instinct de la coquetterie pour l'esprit comme pour le corps ? Nous ne le pensons pas. C'est que dans les couvents on s'applique davantage à former les jeunes filles, qui, du reste s'y prêtent de meilleure grâce, que les jeunes gens.

Soyons de bonne composition : dans quelques-uns de nos collègues on pourrait faire davantage pour apprendre aux jeunes gens à lire, à écrire, et à parler—j'entends à lire avec intelligence et profit, à écrire avec élégance, à parler avec aisance et correction.

Mais il faut tout dire, les collègues ne sont pas les seuls coupables. Dans la plupart de nos familles même instruites l'éducation à ce point de vue est absolument négligée. On ne s'applique nullement à former le langage des enfants. Non seulement on ne surveille guère la prononciation ni la diction pour les corriger, mais on s'appliquerait plutôt à les déformer. Les collègues ne peuvent suffire à tout—et suppléeront toujours imparfaitement aux lacunes de l'éducation première.

Puis il faut bien l'avouer, il n'y a guère d'encouragement donné à la culture intellectuelle. Prêtez l'oreille aux conversations, écoutez les discours, lisez les livres et les journaux, ceux surtout qui ont la faveur du public, en rapporterez-vous l'impression que la distinction du langage et l'art de bien dire et de bien écrire est de quelque nécessité dans notre pays ? Nos jeunes gens instruits de toutes les professions ont la conviction trop bien formée qu'une éducation plus parfaite et plus soignée ne les mènerait à rien. Ils ne se cultivent point, parce que la culture intellectuelle en général ne rapporte rien, ni distinction, ni fortune, ni même un encouragement.

Aidons les collègues en nous réformant nous-mêmes. Faisons la part plus grande au travail intellectuel, instruisons-nous plus à fond, aimons à parler correctement et dans une langue soignée de sujets sérieux. Si les institutions exercent une salutaire influence sur les milieux où elles se trouvent, à leur tour les milieux ont sur les institutions une salutaire influence.

On a fait bien des discours patriotiques le 24 juin. Quelqu'un aura-t-il eu le courage et le bon sens de nous dire quelques simples vérités comme celles-ci. "Canadiens, vous êtes intelligents et adroits autant que d'autres peuples : vous pouvez prétendre à tout. Mais vous comptez arriver à tout sans persévérance, sans culture et sans travail : c'est ce qui fera avorter dans leur fleur vos plus chers dons. Croyez-moi, vous êtes bons enfants mais vous êtes paresseux. La paresse intellectuelle est le pé-



ché capital de toutes vos classes dirigeantes : si vous ne vous en corrigez pas vous ne serez jamais que des enfants de grande espérance qui n'arriveront pas à maturité".

Celui qui nous dirait cette bonne vérité, et d'autres semblables—et nous la ferait comprendre aurait bien mérité de la patrie.

— o —  
RECOMMANDATIONS ET ACTIONS DE GRACES

La conversion d'un pécheur, S. P., Manchester ; Guérison ; Vocation religieuse, H. C., Ste Anne de la Pocatière ; Conversion ; Malades ; Grâces particulières ; Plussieurs pères de famille abandonnés à l'intempérance, Mont réal ; Actions de grâces, à N. D. du S. Rosaire et à S. Joseph pour guérison obtenue, Sr M. C., Québec ; Actions de grâces à N. D. du S. Ros. pour faveur obtenue, R. D. B., S. Isidore, Dorch. D. C. G.

DÉFUNTS

Mme F. M. Peltier . . . . . Victoriaville.  
Mme. J. B. Lécuyer, abonée du Ros. . . . . Montréal.  
Mlle M. Joséphine Malchelosse, Mont. . . messe le 30 mai.  
Mme Auguste Leblanc, Louisiane . . . . . messe le 30 mai.  
Mlle Victorine Petit, Montréal. . . . . messe le 31 mai.  
Mme Céline Lapointe, St-Paul l'Ermite. . . . . messe le 1 juin.  
Mlle Rose de Lima Patenaude. . . . . Longueuil.  
M. G. Carrière . . . . . Longueuil.  
Mme G. Normand, Isle aux Grues. . . . . messe le 20 juin.

— o —  
PRÉDICATIONS DU MOIS DE JUILLET

Ottawa, Retraite à la Miséricorde du 17 au 22 . . . . . R. P. HARPIN  
" S. J. B., Œuvre des Tabernacles le 1er. . . . . R. P. DE LAMOTHE  
" " Tiers-Ordre, le 10. . . . . T. R. P. ROULEAU  
East Templeton, Retraite, du 25 juin au 3 juillet. . . . . R. P. COUTURE  
Fall-River, Retraite, aux Dominicaines du 17 au 26. . . . . T. R. P. ROULEAU  
East Farmington, juillet. . . . . R. P. L. ARCHAMBAULT  
Leominster, Neuvaine du 18 au 26. . . . . R. P. LAFERRIÈRE  
St Jean Port Joli, Retr. du 21 juin au 4 juillet. . . . . { T. R. P. ROULEAU  
R. P. BOURQUE  
New-Haven, Église St-Louis. . . . . R. P. LAFERRIÈRE  
Fort Covington. . . . . R. P. GILL, R. P. COUTURE  
Montréal, Retraite des RR. PP. de Ste Croix, du 4 au 5. . . . . R. P. MARICOURT  
Québec, Retr. aux Domin. de l'Enf. Jésus, du 17 au 26. . . . . T. R. P. GONTHIER  
St Hyacinthe, le 5 Solennité de SS. Pierre et S. Paul. . . . . " "  
" N. D., le 8, Œuvre des Tabernacles. . . . . " "  
" N. D., le 9, Réunion du Tiers-Ordre. . . . . " "  
" N. D., le 12, Dédicace. . . . . R. P. M. J. ARCHAMBAULT  
" Monast. du Préc. Sang, Trid., du 1 au 5. . . . . T. R. P. BÉLIVEAU  
" N. D. le 26. . . . . R. P. LAMARRE

CALENDRIER DOMINICAIN DU MOIS DE JUILLET  
INDULGENCES DE NOS CONFRÉRIES.

- 1 B. Marguerite de Castello, V. N. O. D., (13 avril).
- 2 Visitation de la B. Vierge Marie, T. D., Ind. p. Ros.
- 3 B. Marc de Modène, C. N. O. D.
- 4 SS. Gervais et Protais, MM., Simple, (du 19 juin.)
- 5 Dimanche III. Après l'Oct. de la Trinité. S. Antoine Marie Zaccaria, C. D., Ind. pl. p. Ros.
- 6 Oct. des SS. Apôtres, Solenn.
- 7 B. Benoit XI, Pape, C. N. O., D.
- 8 B. Pierre Gonzalez, C. N. O., D. (14 avril.)
- 9 S. Jean de Gorcum, M. N. O. et comp. MM., T. D., Ind. p. O.
- 10 S. Herménégilde, M. D., (15 avril.)
- 11 BB. Ignace et Dominique, Ev. et compagnons MM., N. O., D.
- 12 Dim. IV. Après l'Oct. de la Trinité. Dédicace de toutes les Eglises, T. D., Ind. pl. p. S. Nom.
- 13 B. Jacques de Voragine, C. N. O., D. Anniversaire des défunts dont les corps sont ensevelis dans nos cimetières. Ind. pl. p. Ros. et S. Nom.
- 14 S. Bonaventure, Ev. C. et Docteur, T. D.
- 15 S. Henri, C., D.
- 16 N. D. du Mont Carmel, T. D.
- 17 B. Claire de Gambacorta, Ve. N. O., D.
- 18 B. Ceslas, C. N. O., D.
- 19 Dimanche V après l'Oct. de la Trinité, S. Vincent de Paul, C. D. Ind. p. S. Sacrem.
- 20 Ste Marguerite, V. M., simple.
- 21 S. Jérôme Emilien, C. D.
- 22 Ste Marie Madeleine. Protectrice de N. O., T. D.
- 23 B. Jeanne d'Orviéto, V. N. O., D.
- 24 S. Camille de Lellis, C. D.
- 25 S. Jacques le Maj., Apôtre, T. D.
- 26 Dim. VI après l'Oct. de la Trinité, S. Anne, Mère de la B. V. M., T. D.
- 27 B. Augustin, C. N. O., D.
- 28 B. Antoine, C. N. O., D.
- 29 Ste Marthe, V. D.
- 30 B. Mannès, C. N. O., D.
- 31 S. Ignace, C. D.



ST JEAN DE LA CROIX

**EAU**  
**Mélisse des Carmes**  
**BOYER**

Seul Successeur des Carmes



SAINTE THERÈSE

**PARIS — 14, Rue de l'Abbaye. — PARIS**

Souveraine contre le Choléra, les Dysenteries, les Maux d'Estomac; — d'un prompt secours contre l'Apoplexie, Évanouissements, Malaises, etc. **GENÉPIER** **ou** **CONTREFAÇONS**

DEPOT GÉNÉRAL POUR LE CANADA  
**ROYER ROUGIER FRÈRES, Montréal**

Ériger la Signature de

DÉTAIL DANS TOUTES LES PHARMACIES

## TISSUS SPECIAUX

— POUR —

# Communautés Religieuses

MERINOS, SAYS,

DRAP DE SÉDAN,

VOILES, TOILES, Etc.

Importation directe des Premières Manufactures Françaises.  
*Envoi d'Echantillons sur demande.*

## ROUGIER FRÈRES,

Compagnie incorporée.

No 9 Place des Vosges,  
**PARIS.**

1597 Rue Notre-Dame  
**MONTREAL.**

# S. Bourgeois & Cie,

Annonce à ses pratiques qu'il est **DEJA** prêt à recevoir leurs visites et à satisfaire toutes **COMMANDES** comme par le passé.

Epiceries, Vins et Liqueurs, Ferronneries, etc., etc.

PLACE DU MARCHÉ, ST-HYACINTHE.



**A. BLONDIN & CIE,**  
PLOMBIERS SANITAIRES,  
**ST-HYACINTHE, P. Q.**

Fournaises à l'Eau Chaude et à la Vapeur.  
Gaz, Bains, Water-Closets, etc., etc.

SPÉCIALITÉS :



Eglises, Presbytères et  
Communautés Religieuses.

## L. P. Morin & Fils

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, etc., Découpage, Tournage,  
Emboutage, Bois de Sciage et de Charpente, Bardeaux,  
Lattes, Clapboards, etc. Séchoir à Vapeur  
attaché à l'établissement.

RUE ST-ANTOINE - - ST-HYACINTHE.

N. P. VIENS, Leduc & Lebel

Marchand au détail de  
Fruits domestiques et importés,

ÉPICERIE GÉNÉRALE, CONFISERIE,  
LÉGUMES,

Coin des rues Cascades & Mondor

ST-HYACINTHE.

Maison Canadienne

PLACE DU MARCHÉ,

ST-HYACINTHE.

Les Marchandises Sèches sont notre  
spécialité. Nous achetons directement des manufactures.